



Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2018-2019**

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants du Secrétaire général¹

Douzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité où figurent les prévisions de dépenses pour 2018 relatives au groupe thématique I (A/72/371/Add.1). À cette occasion, le Comité a entendu des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 octobre 2017.

2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/72/371) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2018 au titre des missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Comme les années précédentes, cinq additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

¹ Le Comité consultatif a été informé que, pour tenir compte des changements intervenus ces dernières années, le rapport, précédemment intitulé « envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général », porte un nouveau titre.



(MANUI)². Le Comité formule des observations et recommandations d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales dans son rapport principal (A/72/7/Add.10). Ses rapports annexes³ sont consacrés aux prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et la MANUI.

3. Les budgets proposés par le Secrétaire général pour le Groupe d'experts sur le Mali (Groupe thématique II), la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (groupe thématique III) sont présentés dans des additifs distincts⁴ et les observations et recommandations du Comité sont formulées dans les rapports correspondants⁵.

4. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 1 109,6 millions de dollars pour les missions politiques spéciales a été demandé au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une diminution de 14,8 millions de dollars par rapport au montant de 1 124,4 millions de dollars prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour le même exercice (voir résolution 71/274 de l'Assemblée générale). Selon le Secrétaire général, cette réduction s'explique par des gains d'efficacité de 14,8 millions de dollars qu'il est prévu de réaliser dans l'ensemble des missions politiques spéciales, qui s'inscrivent dans le cadre des réductions de 58,9 millions de dollars prévues au titre à la rubrique « Autres variations » dans le projet de budget-programme. Le Comité rappelle qu'il a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficacité. Le Comité consultatif a fait des observations à ce sujet dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/7, chap. I). À cet égard, il note que, pour 2018, il n'est pas prévu de réductions au titre des gains d'efficacité liés à Umoja (le progiciel de gestion intégré) ou à d'autres éléments pour les missions politiques spéciales, à l'exception d'une réduction de 698 900 dollars prévue pour la MANUA (voir A/72/371, par. 111). Le Comité formulera dans son rapport principal (A/72/7/Add.10) ses observations et recommandations sur le montant des ressources demandées par le Secrétaire général.

II. Exécution du budget pour l'exercice biennal 2016-2017 et ressources nécessaires pour 2018

5. Le tableau 1, qui figure également dans le rapport du Secrétaire général (A/72/371/Add.1, tableau 1), met en regard le montant des ressources à prévoir pour 2018 au titre des 10 missions politiques spéciales reconduites relevant du groupe thématique I, les crédits approuvés pour 2017 ainsi que les crédits approuvés et le montant estimatif des dépenses pour l'exercice 2016-2017.

² A/72/371/Add.1, A/72/371/Add.2, A/72/371/Add.3, A/72/371/Add.4 et A/72/371/Add.5.

³ A/72/7/Add.11, A/72/7/Add.12, A/72/7/Add.13, A/72/7/Add.14 et A/72/7/Add.15.

⁴ A/72/371/Add.6, A/72/371/Add.7 et A/72/371/Add.8.

⁵ A/72/7/Add.16, A/72/7/Add.17 et A/72/7/Add.18.

Tableau 1
Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du groupe thématique I

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2016-2017			Montants nécessaires pour 2018		Budget approuvé pour 2017	Variation Augmentation/ (diminution) 2017-2018
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	5 511,6	5 782,2	270,6	2 858,5	5,8	2 810,5	48,0
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	4 375,0	4 321,1	(53,9)	2 143,7	–	2 201,0	(57,3)
Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 083,2	904,6	(178,6)	462,8	–	545,3	(82,5)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	909,1	729,8	(179,3)	403,0	–	489,2	(86,2)
Bureau du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	3 913,7	3 698,2	(215,5)	1 772,6	–	1 976,0	(203,4)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	31 252,3	31 252,3	–	16 706,2	128,4	16 351,8	354,4
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	2 837,5	3 165,3	327,8	1 418,0	2,3	1 387,3	30,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	8 715,2	8 509,9	(205,3)	3 742,6	10,3	4 332,5	(589,9)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	21 159,9	21 202,8	42,9	13 777,2	54,5	13 243,5	533,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	15 312,4	14 353,3	(959,1)	6 699,6	45,0	7 763,7	(1 064,1)
Total	95 069,9	93 919,5	(1 150,4)	49 984,2	246,3	51 100,8	(1 116,6)

Exécution du budget pour 2016-2017

6. Pour l'exercice biennal 2016-2017, les prévisions de dépenses jusqu'au 31 décembre 2017 s'établissent à 93 919 500 dollars pour les 10 missions du groupe thématique I, le montant des crédits ouverts étant de 95 069 900 dollars, ce qui laisse prévoir un solde inutilisé de 1 150 400 dollars. Un récapitulatif des écarts importants entre le montant des crédits ouverts pour 2016-2017 et celui des dépenses prévues pour les missions reconduites en 2018 est présenté dans le tableau 4 du rapport principal du Secrétaire général (A/72/371).

Montants nécessaires pour 2018

7. Le montant net des crédits demandés pour 2018 au titre des 10 missions du groupe thématique I s'élève à 49 984 200 dollars, soit une diminution de 1 116 600

dollars (2,2 %) par rapport au montant approuvé pour 2017. Le tableau 6 du rapport principal du Secrétaire général (A/72/371) renseigne sommairement sur les principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2017 et les ressources proposées pour 2018 au titre des missions qui ont été reconduites.

A. Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

8. Le tableau 2 récapitule les postes temporaires approuvés pour 2017, les postes temporaires vacants au 30 septembre 2017 et les effectifs proposés pour 2018 pour les 10 missions du groupe thématique I. Le Comité consultatif a été informé que quatre postes temporaires étaient vacants depuis deux ans ou plus dans le groupe I (voir plus loin par. 23 et 24).

Tableau 2
Groupe thématique I : effectifs nécessaires

Mission	Nombre de postes temporaires						
	Approuvés pour 2017	Vacants au 30 septembre ^a	Demandés pour 2018	Nouveaux	Supprimés	Reclassés	Transférés
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	21 [1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G(AC), 5 AL]	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	21 [1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G(AC), 5 AL]				
Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide	10 [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]		10 [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]				
Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2 (1 SGA, 1 P-3)	1 (1 P-3)	2 (1 SGA, 1 P-3)				De Washington à Berlin (1 SGA) De New York à Berlin (1 P 3) ^b
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	1 (SGA)	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]				
Bureau du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	2 (2 P-4)	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]				
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	94 [1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 16 P-4, 12 P-3, 1P-2, 10 SM, 9 G(AC), 32 AL]	19 [1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 SM, 1 G(AC), 5 AL]	94 [1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 16 P-4, 12 P-3, 1P-2, 10 SM, 9 G(AC), 32 AL]				
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN, 2 AL)	1 (D-1)	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN, 2 AL)				

Mission	Nombre de postes temporaires						
	Approuvés pour 2017	Vacants au 30 septembre ^a	Demandés pour 2018	Nouveaux	Supprimés	Reclassés	Transférés
Soudan et le Soudan du Sud							
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	27 [1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 G(AC), 1 AN, 7 AL]	8 (1 D-2, 3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 AL)	27 [1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 G(AC), 1 AN, 7 AL]				
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	95 [1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 14 P-4, 12 P-3, 24 SM, 1 G(AC), 8 AN, 26 AL]	31 [2 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 6 SM, 1 G(AC), 4 AN, 11 AL]	97 [1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 7 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 25 SM, 1 G(AC), 8 AN, 26 AL]	1 D-1, 1 P-4		1 P-3 à 1 SM	De Sanaa à Aden (1 P-4, 2 P-3, 1 AN) De Sanaa à Amman (1 AL) ^f
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	33 [1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 7 SM, 1 G(AC), 2 AN, 5 AL]	9 (1 D-2, 4 P-5, 3 P-4, 1 SM)	33 [1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 8 SM, 1 G(AC), 2 AN, 5 AL]	1 SM	1 P-4	1 P-5 à P-4	De New York à Ouagadougou (1 SGA, 1 P-5 reclassé à P-4) De New York à Bujumbura (1 P-5, 1 P-4) De Nairobi à Dar es-Salaam (1 P-5, 1 P-4) De Bujumbura à New York (1 P-3) Du Bureau de l'Envoyé spécial à la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques à New York [1 G(AC)] Du Groupe d'appui au dialogue au Chef du Bureau au Burundi (1 P-5) ^d

Abréviations : AL = agent local ; G(AC) = agent(s) des services généraux (Autres classes) ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; SGA = secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Quatre postes temporaires étaient vacants depuis deux ans ou plus (voir plus loin par. 23 et 24).

^b 1 P-3 (spécialiste des questions politiques).

^c 1 P-4, 1 P-3 et 1 AN (spécialistes des questions politiques) et 1 P-3 (agent de sécurité) de Sanaa à Aden ; 1 AL (chauffeur) de Sanaa à Amman.

^d 1 P-5 reclassé à P-4 (assistant spécial) de New York à Ouagadougou ;

1 P-5 [spécialiste des questions politiques (hors classe)] et 1 P-4 (spécialiste des questions politiques) de New York à Bujumbura ;
1 P-5 [spécialiste des questions politiques (hors classe)] et 1 P-4 (spécialiste des questions politiques) de Nairobi à Dar es-Salaam ;

1 P-3 (spécialiste des questions politiques) du Groupe d'appui au dialogue à Bujumbura à la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques à New York ;

1 G(AC) (assistant d'équipe) du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général à New York à la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques à New York ;

1 P-5 (analyste principal de l'information) du Groupe d'appui au dialogue au Chef du Bureau de Bujumbura.

9. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs pour 2018 de trois missions relevant du groupe thématique I, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (voir plus loin par. 10 à 13), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi (voir plus loin par. 14 à 17) et le Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental (voir plus loin par. 18 à 20)

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

10. Les modifications du tableau d'effectifs proposées par le Secrétaire général sont les suivantes (voir [A/72/371/Add.1](#), par. 210) :

a) Création de deux postes temporaires : un poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) à Sanaa, qui supervisera la Section de la réforme du secteur de la sécurité et apportera rapidement une aide efficace pour que cessent à nouveau les hostilités, et un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) qui fournira un appui fonctionnel au Département des affaires politiques à New York ;

b) Reclassement d'un poste temporaire d'agent de la régulation des mouvements (P-3) en poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) ;

c) Transfert de cinq postes temporaires : quatre postes de trois spécialistes des questions politiques et d'un agent de sécurité (1 P-4, 2 P-3 et 1 AN) de Sanaa à Aden (le Gouvernement yéménite ayant fait d'Aden la capitale provisoire du pays), et d'un poste de chauffeur (AL) de Sanaa à Amman, qui sera chargé de fournir un appui au personnel de ce lieu d'affectation.

11. En ce qui concerne le poste temporaire d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) qu'il est proposé de créer à Sanaa, le Comité consultatif rappelle que, bien que l'Assemblée générale ait décidé de ne pas créer ce poste pour 2017⁶, il avait été informé en mars 2017 que le poste était déjà financé au moyen de ressources extrabudgétaires depuis juin 2016, et autorisé par le Contrôleur pour une période inférieure à 12 mois (et qu'il avait été ultérieurement maintenu jusqu'au 14 juin 2017). En mai 2017, il avait été demandé au Comité d'approuver le maintien de ce poste pour une nouvelle période de 12 mois allant du 15 juin 2017 au 14 juin 2018, en application de la résolution [35/217](#) de l'Assemblée générale. Le Comité a également été informé à l'époque que ce poste D-1 était le seul à être financé au moyen de ressources extrabudgétaires dans une mission politique spéciale et que sa reconduction au-delà de 2017 était essentielle dans le contexte actuel de la crise au Yémen. En conséquence, le Comité avait approuvé le maintien du poste, qui devait être financé au moyen de ressources extrabudgétaires, jusqu'au 31 décembre 2017. En outre, le Comité avait indiqué dans sa lettre au Secrétaire général que, si ce dernier estimait que les fonctions assurées par l'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité demeuraient nécessaires à plus long terme, il souhaiterait peut-être demander à l'Assemblée d'approuver la création de ce poste. On trouvera les observations formulées par le Comité au sujet de la proposition tendant à imputer sur le budget ordinaire les postes temporaires financés au moyen de ressources extrabudgétaires dans son rapport principal sur les missions politiques spéciales ([A/72/7/Add.10](#)).

12. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, si le poste D-1 était approuvé pour 2018, sa création amènerait à redéfinir les fonctions de l'actuel poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5)

⁶ Résolution 71/272, sect. XIX, par. 21.

au Bureau : le titulaire du poste D-1 serait essentiellement chargé de fournir des conseils stratégiques et techniques pour les questions ayant trait à la réforme du secteur de la sécurité et les questions militaires et le spécialiste de la classe P-5 serait placé sous sa supervision. **Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) et de la redéfinition ultérieure des fonctions attachées à l'actuel poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), le Comité consultatif recommande qu'un poste P-4, et non P-5, soit créé pour 2018 dans l'attente d'un examen approfondi et du déclassement du poste.**

13. Pour ce qui est des capacités d'appui dans le Département des affaires politiques, le Comité consultatif a été informé, après s'en être enquis, que 15 postes sont financés par le budget-programme pour 2016-2017 au titre de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4/3, 2 P-2/1, 3 G(AC)] En outre, les 11 postes temporaires suivants ont été approuvés pour 2017 au titre des services d'appui fonctionnel à trois missions politiques spéciales : 5 postes pour la MANUA [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)] ; 3 postes pour la MANUI (1 P-4, 2 P-3) et 3 postes pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie [1 P-5, 1 P-4, 1 G(AC)]. Le titulaire du poste P-4 qu'il est proposé de créer pour un spécialiste des affaires politiques aiderait le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen à assurer une communication et une coordination appropriées avec le Département et d'autres entités au Siège.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi

14. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les modifications d'effectifs proposées sont principalement liées à la nomination du nouvel Envoyé spécial en mai 2017 et au projet de transfert de New York à Ouagadougou de l'équipe de collaborateurs directs de l'Envoyé spécial. Les modifications proposées, par lieu d'affectation (Ouagadougou, Bujumbura, Dar es-Salaam et New York), sont décrites dans l'annexe au présent rapport (voir [A/72/371/Add.1](#), par. 216 et 228 à 232).

15. Ayant demandé ce qui justifiait les affectations du personnel dans différentes représentations du Bureau en 2018, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de Bujumbura était chargé de la mission de bons offices prescrite par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2248 \(2015\)](#), [2279 \(2016\)](#) et [2303 \(2016\)](#), et que deux fonctionnaires (1 P-4, 1 SM) seraient en poste à Ouagadougou pour seconder l'Envoyé spécial. À Dar es-Salaam, deux administrateurs (1 P-5, 1 P-4) fourniraient un appui à l'équipe de facilitation de la Communauté de l'Afrique de l'Est, comme le prévoyait le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2248 \(2015\)](#), [2279 \(2016\)](#) et [2303 \(2016\)](#). Il a été signalé au Comité que cet appui revêtait une importance particulière compte tenu des progrès actuels, qui laissaient entrevoir une reprise du dialogue sans exclusive. En outre, les deux postes temporaires [1 P-3, 1 G(AC)] qu'il était proposé de créer à la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques à New York permettraient de fournir des services d'appui fonctionnel au Bureau.

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était proposé d'affecter deux postes (1 P-4, 1 SM) à Ouagadougou pour seconder l'Envoyé spécial (Secrétaire général adjoint engagé en vertu d'un contrat-cadre) et pour assurer une coordination efficace entre l'Envoyé spécial et les autres représentations du Bureau et le Siège de l'Organisation des Nations Unies. **Si le Comité consultatif est conscient que les envoyés et conseillers spéciaux engagés en vertu d'un contrat-cadre sont susceptibles d'avoir d'autres obligations et, de ce fait, ne peuvent être présents à plein temps dans les missions ([A/69/628](#), par. 66), il n'est toutefois pas convaincu que deux postes (1 P-4 et 1 SM) soient nécessaires à Ouagadougou**

pour seconder l'Envoyé spécial et il se prononce donc contre la création proposée d'un poste temporaire d'assistant administratif du Service mobile. Le montant des dépenses opérationnelles connexes devrait être ajusté en conséquence. En outre, le Comité est d'avis qu'il convient d'examiner la question du lieu d'affectation de l'assistant spécial (P-4) en 2018 afin de déterminer comment le titulaire de ce poste pourrait contribuer le plus efficacement à l'exécution du mandat du Bureau de l'Envoyé spécial (voir également par. 19 ci-dessous). On trouvera les observations du Comité sur les lieux d'affectation du personnel des missions dans son rapport principal ([A/72/7/Add.10](#)).

17. En ce qui concerne le coût des installations et des services destinés aux représentations du Bureau à Ouagadougou et Dar es-Salaam, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que ces deux représentations seraient situées dans les locaux du PNUD dans ces deux villes selon des modalités de partage des coûts qui seraient arrêtées par les entités concernées, et que le projet de budget pour 2018 prévoyait un montant total de 72 000 dollars au titre de la location de bureaux à Ouagadougou et Dar es-Salaam, calculé sur la base d'un coût estimatif de 3 000 dollars par mois pour une période de 12 mois dans chaque lieu d'affectation.

Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

18. Compte tenu de la nomination du nouvel Envoyé personnel⁷, qui est engagé en vertu d'un contrat-cadre, il est proposé que les postes de secrétaire général adjoint et de spécialiste des affaires politiques (P-3) soient transférés à Berlin. Les titulaires de ces postes étaient auparavant affectés à Washington et à New York, respectivement ([A/72/371/Add.1](#), par. 76).

19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, comme suite à une demande du Département des affaires politiques en août 2017 pour répondre à des besoins opérationnels urgents et étant entendu que les dépenses connexes seraient absorbées par le budget de 2017 prévu pour le Bureau de l'Envoyé personnel pour le Sahara occidental, le Contrôleur avait approuvé, à titre exceptionnel et temporaire et sans préjudice de la décision que l'Assemblée générale pourrait prendre au sujet du transfert proposé, le transfert temporaire, à Berlin jusqu'au 31 décembre 2017, du poste de spécialiste des affaires politiques (P-3). Ce transfert n'entraîne aucun coût, car le poste, qui était vacant, n'avait pas été diffusé tant que la nomination de l'Envoyé personnel n'avait pas été confirmée. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il convient d'examiner la question du lieu d'affectation du spécialiste des affaires politiques (P-3) en 2018 afin de déterminer comment le titulaire de ce poste pourrait contribuer le plus efficacement à l'exécution du mandat du Bureau de l'Envoyé personnel (voir également par. 16 ci-dessus).** On trouvera les observations du Comité sur les lieux d'affectation du personnel des missions dans son rapport principal ([A/72/7/Add.10](#)).

20. Le Comité consultatif a été informé, après s'en être enquis, que si les dispositions relatives à l'ouverture d'un bureau à Berlin étaient toujours à l'étude, il était prévu que le coût initial de l'installation de ce bureau, y compris le coût du mobilier et du matériel, serait couvert au moyen des ressources existantes. Le Comité a également été informé que le montant des dépenses effectives pour le bureau n'étant pas encore disponible, le projet de budget avait été établi sur la base de certaines hypothèses. Pour 2018, les prévisions de dépenses liées au transfert de New York et Washington à Berlin feraient apparaître : a) une réduction de 26 400 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international, le taux de l'indemnité de poste étant

⁷ Le 16 août 2017, le Secrétaire général a nommé l'ancien Président allemand, M. Horst Köhler, son Envoyé personnel pour le Sahara occidental (voir [A/72/371/Add.1](#), par. 64).

moins élevé à Berlin (37,7 %) qu'à New York (66,1 %) ou à Washington (45,7 %) ; b) une augmentation de 10 500 dollars au titre de la location de bureaux, le montant total s'élevant à 26 400 dollars pour 2018 pour deux fonctionnaires à Berlin, contre 15 900 dollars en 2017 pour le poste P-3 à New York (aucune ressource n'avait été prévue pour l'Envoyé personnel à New York). Le Comité a été informé qu'un montant de 13 200 dollars avait été retenu pour 2018 car les loyers devraient être moins élevés à Berlin qu'à New York, où le taux standard appliqué est de 15 900 dollars. **Le Comité consultatif compte que le montant des dépenses effectives pour le bureau de Berlin sera indiqué dans le projet de budget pour 2019.**

Taux de vacance et postes vacants

21. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les taux de vacance de postes budgétisés et effectifs pour 2017 ainsi que sur les taux de vacance de postes proposés pour 2018 pour les 10 missions du groupe I. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les taux de vacance proposés pour 2018 tenaient compte du taux effectif moyen de 2017 et traduisaient, d'une manière générale, le taux effectif moyen de vacance pour la période allant de janvier à juillet 2017. En outre, dans les cas où le taux moyen de vacance pour la période allant de janvier à juillet 2017 avait été nul, un taux de 5 % a été proposé pour 2018 afin de tenir compte d'un éventuel renouvellement de personnel existant.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

22. Pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour Yémen, le Comité consultatif note que si le taux moyen effectif de vacance pour la période allant de janvier à juillet 2017 et le taux de vacance effectif au 31 juillet 2017 étaient, respectivement, de 37 % et de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international, le taux de vacance proposé est de 25 % pour 2018. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, s'agissant du personnel du Bureau recruté sur le plan international, le taux de vacance proposé pour 2018 tient compte de l'embellie significative des taux effectifs de 2017 et du personnel supplémentaire qu'il est prévu d'intégrer avant la fin de 2017. **Compte tenu des taux de vacance enregistrés au cours de 2017, le Comité recommande d'appliquer un taux de vacance de 30 % aux prévisions de dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international pour 2018.**

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

23. En ce qui concerne les postes vacants depuis deux ans ou plus, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2017, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie en comptait trois (1 P-5, 1 P-4 et 1 AL). Les candidats retenus pour les postes P-5 et P-4 avaient accepté l'offre et étaient sur le point d'être engagés, tandis que le recrutement pour le poste d'agent local était en cours. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'avis de vacance pour le poste d'agent local (assistant linguistique) avait été publié le 31 août 2017. **Le Comité redit qu'il conviendrait par principe d'apprécier l'intérêt de tous postes restés vacants pendant au moins deux ans et l'opportunité de les conserver dans le projet de budget-programme ou, au contraire, d'en proposer la suppression (A/71/595, par. 22). Puisque le poste d'agent local (assistant linguistique) est vacant depuis le 1^{er} février 2015 sans qu'une justification n'ait été donnée en faveur de son maintien, le Comité recommande de l'abolir. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles devrait être ajusté en conséquence.**

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

24. En outre, ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un poste P-3 de responsable du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration avait été vacant depuis le 1^{er} janvier 2015 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et que le Centre de services régional d'Entebbe avait sélectionné un candidat et était sur le point de lui adresser une offre. **Le Comité compte que les progrès accomplis en ce qui concerne le recrutement au poste P-3 seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2018.**

25. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées ci-dessus aux paragraphes 12, 16, 22 et 23, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs pour 2018.**

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

26. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les dépenses opérationnelles des missions relevant du groupe thématique I (voir tableau 3), notamment le montant des crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2016-2017 ainsi que les prévisions de dépenses pour 2018.

Tableau 3

Groupe thématique I : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016-2017			Montant nécessaire pour 2018			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution) 2017-2018
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
1. Consultants	1 475,1	1 692,5	217,4	489,6	–	646,8	(157,2)
2. Voyages	12 152,2	10 810,6	(1 341,6)	5 526,1	–	6 229,0	(702,9)
3. Installations et infrastructures	15 329,6	12 772,4	(2 557,2)	8 738,8	104,8	9 459,7	(720,9)
4. Transports terrestres	2 645,5	2 545,7	(99,8)	1 151,9	–	1 944,1	(792,2)
5. Transports aériens	1 048,6	1 305,4	256,8	349,7	–	260,0	89,7
6. Communications	2 760,0	1 977,8	(782,2)	1 081,9	30,6	1 497,8	(415,9)
7. Informatique	2 016,1	1 955,6	(60,5)	1 076,6	110,9	997,1	79,5
8. Santé	471,5	325,2	(146,3)	246,7	–	248,8	(2,1)
9. Fournitures, services et matériel divers	4 678,7	5 090,2	411,5	2 572,3	–	3 024,5	(452,2)
Total	42 577,3	38 475,4	(4 101,9)	21 233,6	246,3	24 307,8	(3 074,2)

27. Les ressources nécessaires pour les 10 missions politiques spéciales du groupe thématique I en 2018 s'élèvent à 21 233 600 dollars, soit une augmentation de 3 074 200 dollars (13 %) par rapport au crédit de 24 307 800 dollars ouvert pour 2017 (voir tableau 3). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses effectives pour 2016 et 2017 (au 31 août) pour les missions relevant du groupe thématique I.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

28. Le Comité consultatif note, d'après les informations qu'il a reçues à sa demande, que les dépenses opérationnelles effectives pour 2016 et 2017 (au 31 août) s'élevaient à 68 900 et 49 300 dollars, respectivement, contre 183 000 dollars de ressources approuvées pour 2016 et 231 600 dollars pour 2017. Le Comité note en outre que les ressources sont estimées à 152 600 dollars pour 2018. **Puisque les dépenses engagées en 2016 et 2017 (au 31 août) sont sensiblement moins importantes, le Comité estime que les ressources prévues pour 2018 demeurent irréalistes et recommande, par conséquent, de réduire de 20 % (30 520 dollars) le montant de 152 600 dollars demandé pour le Bureau au titre des dépenses opérationnelles pour 2018.**

Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

29. En ce qui concerne le Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, s'il n'y avait pas de dépenses au titre des consultants pour 2016 et 2017 (au 31 août) sur le montant des ressources annuelles approuvé de 48 800 dollars, un montant de 39 900 dollars est proposé pour 2018 (soit 24 800 dollars pour deux consultants de 31 jours chacun, à un taux journalier de 400 dollars par personne, plus 15 100 dollars pour trois voyages à Berlin). En outre, le Comité consultatif note que les raisons invoquées pour engager des consultants ont toujours été les mêmes depuis l'établissement du projet de budget de 2012⁸.

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu de charger les consultants d'aider à l'élaboration d'une version révisée de la stratégie politique ; toutefois, les rares progrès accomplis dans le processus politique n'avaient pas permis la tenue de consultations dans la région, si bien qu'il n'était pas possible d'engager comme prévu des consultants. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département des affaires politiques avait été chargé d'élaborer une stratégie politique assortie de solutions concrètes pour 2017 et 2018, dans le but de renforcer les efforts déployés par l'ONU pour relancer les négociations. Il a été indiqué au Comité qu'il faudrait également compter sur la contribution du nouvel Envoyé personnel et sur les connaissances spécialisées de consultants pour aider à l'élaboration du plan de mise en œuvre de cette stratégie en 2018. **Considérant que c'est au Département des affaires politiques, et non à des consultants, qu'il incombe d'élaborer la stratégie politique, le Comité n'est pas convaincu par les raisons données pour justifier le niveau global des ressources demandées pour 2018 au titre des consultants et recommande donc de réduire de 25 % (9 975 dollars) le montant de 39 900 millions de dollars prévu au titre des dépenses.**

Communications

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

31. Ayant demandé des précisions sur la diminution des dépenses au titre des communications pour 2018 pour le Bureau, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} octobre 2016, l'Office des Nations Unies à Genève avait conclu un nouveau contrat de services de communications mobiles offrant, à moindres frais, une plus grande souplesse d'utilisation. Alors que le contrat précédent facturait à l'Office les services selon un schéma par répartition avec recouvrement des appels privés, le nouveau

⁸ Les consultants assisteront l'Envoyé personnel dans le domaine de la gouvernance, du partage du pouvoir et de la stratégie de médiation dans le but de parvenir à un règlement politique de la question du Sahara occidental et offriront leurs compétences spécialisées dans les thèmes de discussion définis par les parties lors des négociations.

contrat prévoit un nombre illimité d'appels en Suisse et en France ainsi qu'un forfait mensuel d'utilisation de données à des fins officielles. Cette nouveauté a permis d'abaisser les coûts des services mobiles en 2017 et la tendance devrait se poursuivre à l'avenir. **Le Comité prend note de la baisse des coûts obtenue par l'Office des Nations Unies à Genève grâce au nouveau contrat de services de communications mobiles qu'il a signé et espère que tous les bureaux de Genève couverts par le nouveau contrat feront des économies analogues. Il demande que ces renseignements soient communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2018.**

Informatique

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

32. Notant que les ressources liées aux voyages pour 2018 ont été réduites de 51 % en raison de l'incertitude concernant la nomination d'un nouvel Envoyé spécial (voir par. 34 c) ci-dessous), le Comité consultatif a demandé des précisions sur la question de savoir si d'autres dépenses d'appui relatives à la position de l'Envoyé spécial avaient été dûment ajustées. Il a été informé que les prévisions de dépenses au titre de l'informatique avaient été ajustées pour une période de neuf mois (sachant que le Secrétaire général adjoint du Département des affaires politiques continuerait d'exercer les fonctions d'Envoyé spécial au cours du premier trimestre de 2018) et que les prévisions de dépenses au titre des bureaux et des communications avaient été établies pour l'année, étant entendu qu'il fallait que le Bureau de l'Envoyé spécial soit pleinement opérationnel (le montant des ressources est resté le même pour les transports terrestres et les fournitures, services et matériel divers). **Le Comité note que, pour 2018, les prévisions de dépenses au titre de l'informatique sont ajustées pour une période de neuf mois, soit un taux de vacance de postes de 25 %, ce qui, semble-t-il, n'est pas conforme à la méthode de la budgétisation des besoins en ressources.**

33. Lors de l'examen des ressources demandées pour 2018 au titre des missions relevant du groupe thématique I, le Comité consultatif a également relevé plusieurs problèmes concernant les ressources demandées au titre de l'informatique, notamment pour ce qui est de l'application de taux standard pour les services informatiques centralisés et de ratios pour les ordinateurs. Le Comité formule des observations sur ces questions dans son rapport principal sur les missions politiques spéciales (A/72/7/Add.10).

Voyages

34. Les ressources demandées au titre des voyages pour 2018 s'élèvent à 5 526 100 dollars, soit une diminution de 702 900 dollars, ou 11 %, par rapport aux ressources approuvées de 6 229 000 dollars pour 2017 au titre du groupe thématique I (voir tableau 3). Concernant les 10 missions du groupe thématique, le montant des ressources demandées pour 2018 reste inchangé par rapport à 2017 pour trois missions (le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen), et est réduit pour sept missions, dont trois essentiellement :

a) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi (réduction de 486 600 dollars, soit 35 %), en raison du transfert de personnel du bureau à Bujumbura, Dar es-Salaam et Ouagadougou, ce qui réduit la nécessité d'effectuer de nombreux déplacements dans la région depuis New York ;

b) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (réduction de 96 800 dollars, soit 16 %), principalement en raison de la réduction des déplacements dans la région et d'une plus grande utilisation des services de visioconférence, grâce à une meilleure planification des voyages, au regroupement de plusieurs voyages, chaque fois que possible, et à la réduction des jours de voyage ;

c) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (réduction de 79 300 dollars, soit 51 %), principalement en raison de la réduction des ressources demandées au titre des voyages compte tenu de l'incertitude concernant la nomination d'un nouvel Envoyé spécial.

35. Le Comité consultatif a demandé une ventilation détaillée des voyages entrepris durant l'exercice 2016-2017, précisant notamment le nombre de voyages faits et les dépenses engagées. Il a été informé que des données détaillées concernant les voyages effectués jusqu'à août 2017 avaient été extraites du module voyages dans Umoja et traitées. Toutefois, pour ce qui est des opérations sur le terrain, les informations sur les voyages effectués par le personnel militaire et le personnel recruté sur le plan national étaient difficiles à obtenir car elles n'étaient pas inscrites dans le module voyages, qui n'avait pas été mis en service pour ces catégories de personnel.

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également obtenu des informations détaillées sur les voyages prévus et les prévisions de dépenses pour 2018. Il prend note du fait que le rapport principal sur le budget des missions politiques spéciales pour 2018 contient plusieurs estimations différentes des coûts des billets d'avion pour une même destination. Il fera des observations et des recommandations sur les voyages dans son rapport principal sur les missions politiques spéciales (A/72/7/Add.10).

Respect de la politique d'achat anticipé

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que dans 8 des 10 missions relevant du groupe thématique I, le taux d'application de la politique d'achat anticipé restait en-dessous de 20 %, ce qui était bien inférieur à l'objectif de 70 %, et que plusieurs missions, telles que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, n'appliquaient pas du tout cette politique. La seule mission qui avait un taux d'application acceptable était le bureau du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève, qui avait maintenu des taux compris entre 74 % et 96 % tout au long de l'exercice biennal. Le Comité formule des observations sur l'objectif de parvenir à un taux d'application de 70 % dans son rapport principal (A/72/7/Add.10).

38. Le Comité consultatif a constaté que, pour certaines missions, la prévisibilité de certains types de voyages peut varier en fonction de la nature du travail, mais il n'est toujours pas satisfait du taux de conformité au principe d'achat anticipé, qui reste extrêmement bas. Il réaffirme qu'il compte que les raisons pour lesquelles ce taux est faible seront analysées et que les mesures nécessaires seront prises pour l'améliorer (voir A/71/595, par. 32).

Fournitures, services et matériel divers

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

39. Pour 2018, un montant de 112 800 dollars est demandé à la rubrique « Autres services » pour la fourniture de services d'interprétation et de traduction. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce montant comprendrait une somme de 62 816 dollars destinée à financer les services de traducteurs vacataires (un Chypriote grec et un Chypriote turc) chargés de traduire et

de faire des points de presse pendant le week-end, lorsque l'appui de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) n'était pas disponible. Le montant proposé de 62 816 dollars est calculé sur la base de 104 jours de week-end au taux journalier de 302 dollars pour chacun des deux sous-traitants, y compris le coût des journaux et des périodiques. **Le Comité n'est pas convaincu qu'il soit justifié d'assurer des services de traduction et de presse tous les week-ends en plus des services de traduction assurés par l'UNFICYP, et recommande donc qu'un montant de 12 080 dollars soit prévu, uniquement pour pouvoir financer ces services en cas d'urgence le week-end (soit une réduction de 50 736 dollars).**

Bureau de l'Envoyé spécial pour le Burundi

40. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que des ressources supplémentaires ont été demandées au titre de l'informatique, en raison de la nécessité de recruter un contractant international supplémentaire pour atténuer les risques en matière de sécurité informatique et au titre des Fournitures, services et matériel divers, pour recruter des vacataires locaux chargés d'appuyer les systèmes informatiques, services et équipements du Bureau en 2018, une analyse des systèmes informatiques ayant mis en évidence un certain nombre de risques. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'étant donné la présence allégée de la composante appui, il fallait recourir à des contractants sur le plan local et international pour fournir au Bureau un appui suffisant. En outre, le contractant qu'il est proposé de recruter sur le plan international au titre de l'informatique apportera au Bureau un haut niveau de compétences ; pour les contractants locaux recrutés comme vacataires, les dépenses sont inscrites à la rubrique Fournitures, services et matériel divers. Pour 2018, un montant est prévu pour huit vacataires (5 pour la Section des communications et de l'informatique, 1 pour les ressources humaines, 1 pour la logistique et 1 pour les installations et infrastructures). **Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de recruter un vacataire local pour les ressources humaines et recommande de réduire de 9 600 dollars le montant des ressources proposées pour 2018.**

41. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 28, 30, 39 et 40 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2018.**

III. Recommandation

42. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales pour 2018, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 120 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/72/371).

43. **Le Comité recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources demandées en 2018 pour les 10 missions politiques spéciales du groupe thématique I, sous réserve des observations et des recommandations formulées ci-dessus et de celles contenues dans son rapport principal (A/72/7/Add.10).**

Annexe

Modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi

1. Les modifications d'effectifs proposées, par lieu d'affectation (Ouagadougou, Bujumbura, Dar es-Salaam et à New York), sont les suivantes :

a) **Ouagadougou :**

- i) Transfert du poste d'Envoyé spécial de New York à Ouagadougou, où le nouvel Envoyé spécial (ex-Président) est basé et engagé en vertu d'un contrat-cadre ;
- ii) Transfert du poste d'assistant spécial (P-5) de New York à Ouagadougou, et reclassement du poste de P-5 à P-4 ;
- iii) Création d'un poste d'assistant administratif (Service mobile) dont le titulaire sera chargé de fournir un appui administratif à l'Envoyé spécial à Ouagadougou ;

b) **Bujumbura :**

- i) Transfert de deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-5 et 1 P-4) de l'ancien Bureau de l'Envoyé spécial à New York au Groupe d'appui au dialogue à Bujumbura ;
- ii) Suppression d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à Bujumbura ;
- iii) Transfert d'un poste d'analyste principal de l'information (P-5) du Groupe d'appui au dialogue au Chef du Bureau de Bujumbura ;

c) **Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) :**

- i) Transfert de deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-5 et 1 P-4) de l'équipe de liaison pour l'appui au dialogue de Nairobi à Dar es-Salaam afin de renforcer sa capacité de soutenir le dialogue politique mené par la Communauté d'Afrique de l'Est en République-Unie de Tanzanie et sa collaboration avec l'équipe du Facilitateur¹ ;

d) **New York :**

- i) Transfert d'un poste d'assistant d'équipe [G(AC)] de l'ancien Bureau de l'Envoyé spécial à la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques à New York ;
- ii) Transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) du Groupe d'appui au dialogue à Bujumbura à la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques à New York pour fournir un appui technique.

¹ L'équipe est chargée de fournir un soutien technique rapproché au facilitateur, l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin William Mkapa, qui est basé à Dar es-Salaam (voir [A/72/371](#), par. 215, 222 et 232).